

## Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

### Affichage au pilier public

*A remplir par l'administration communale*

Date

30/01/2026 au 02/03/2026

### Objet de la demande

*A remplir par le demandeur*

Propriétaire	<u>Emmanuel Guy Collomb</u>		
Demandeur	<u>Parcs et jardins Jean Arm SA Guillaume Loureiro</u>		
Adresse	<u>CH. DE Château Sec 20</u>	Parcelle N°	<u>1278</u>
Type de demande	<input checked="" type="checkbox"/> Abattage <input type="checkbox"/> Elagage <input type="checkbox"/> Taille <input type="checkbox"/> Arbre isolé <input type="checkbox"/> Haie <input type="checkbox"/> Groupe d'arbres / bosquets		
Végétation concernée			
Arbre classé	<input type="checkbox"/> Oui → N°      (voir plan de classement des arbres) <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Essence(s)	<u>Poirier</u>		
Diamètre(s) du tronc	<u>35 cm.</u>	Hauteur(s) :	<u>6m</u>
Etat sanitaire	<u>Partiellement pourri</u>		

 Motif de l'abattage /  
élagage / taille

Arbre partiellement pourri, avec de la mousse sur les branches.  
 l'arbre se situe sur le un chemin d'accès au bâtiment et est dangereux pour les passants.

### Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom	<u>Emmanuel Guy</u>	Nom	<u>Collomb</u>
Adresse	<u>Chemin de Château sec 18 1009 Pully</u>		
Téléphone	<u>0794267644</u>		
Adresse e-mail	<u>gecollomb@gmail.com</u>		

### Entreprise mandatée pour les travaux

*A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage*

Prénom	<u>Guillaume</u>	Nom	<u>Loureiro</u>
Société	<u>Parcs et Jardins Jean Arm SA</u>		
Adresse	<u>RTE de l'Industrie 7 1072 Forel (Lavaux)</u>		
Téléphone	<u>0797911419</u>		
Adresse e-mail	<u>g.loureiro@jeanarm.ch</u>		

### Compensation prévue

*A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage*

Nombre d'arbre(s)	<u>1</u>
Essence(s)	<u>1 Poirier haute-tige</u>
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet	

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

#### Documents à joindre à la demande\* :

- Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
- Photos de l'arbre actuel
- Croquis ou plan de(s) compensation(s)

\*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Forel le 19 janvier 2026

Signature 